

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2021

Présents : M. Mmes, Henri ARQUÉ, Jean-Pierre MAURAN, Alain ROUAUD, Laetitia HURARD, Laurence DUMAS, Patricia AUPHAN, Elodie DUPONT, Guillaume AMOROS, Elisabeth JACQUEMIN, Alain PRADIER, Stéphanie BONZI, Jean-Claude BOURDIER, Audrey BOMPARD, Didier NAVARRO

Absent avec procuration :

Absent :

Didier NAVARRO est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire demande l'ajout d'une question à l'ordre du jour qui porterait le numéro 6. Les membres du conseil municipal présents approuvent, à l'unanimité, l'ajout de cette question.

1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil :

N'appelant pas d'observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Compte rendu des décisions prises par le Maire :

M. le Maire fait part aux membres du Conseil, des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Il annonce avoir accepté le devis d'Eiffage Energies pour la maintenance de notre éclairage public pour cette nouvelle année. Ce devis s'élève à 4 756,32€ alors que celui de 2020 présentait le montant de 59 34 €. Cette baisse significative est notamment due au passage progressif de certains secteurs du village en éclairage LED et annonce que cette opération se poursuivra cette année pour d'autres quartiers pour un budget de 15 000 à 20 000€. Des zones dites énergivores ont été repérées et seront traitées en priorité notamment celui des Ferigoullières, de l'impasse du Docteur Chabanon ou encore des Santolines étant donné la vétusté de leur éclairage public.

Mme Élodie DUPONT rejoint la séance à 18h45.

3. RIFSEEP – Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, des Expertises et de l'Engagement Professionnel :

M. le Maire rappelle que ce système existe depuis environ 3 ans et qu'il a pour objet l'institution du régime indemnitaire des agents de la commune par l'attribution d'une prime mensuelle et d'une prime de fin d'année. Sa préparation a été réalisée à l'aide d'une consultante et que seule la délibération manque au dossier pour sa mise en place en 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent dans le respect des principes définis dans le RIFSEEP et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

4. Convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres pour l'année 2021:

M. le Maire donne la parole à M. Alain PRADIER, Élu en charge du dossier. M. Pradier précise qu'il s'agit du renouvellement d'un partenariat avec la SACPA pour la stérilisation des chats libres de notre village qui a débuté à la fin de l'année dernière. Mme Élodie DUPONT demande si l'on a pu quantifier le nombre de chats à stériliser. M. Alain PRADIER précise qu'à ce jour, les opérations se sont concentrées sur le centre du village et que 9 chats ont été traités (7 adultes rapatriés sur le village et 2 chatons qui ont été remis à l'adoption). Il ajoute qu'il en reste quelques-uns sur ce secteur et que cette première action va largement contribuer à la limitation de la prolifération de chats libres sur la Commune. Il en conclut que le renouvellement de cette convention est absolument nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention avec l'association CLARA en vue de la capture et la stérilisation des chats errants pour l'année 2021, et celles à venir et autorise M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

5. Renouvellement de la convention de partenariat de téléassistance avec Présence 30

M. le Maire donne la parole à Mme Patricia AUPHAN, Élue en charge du dossier. Il s'agit d'un partenariat débuté en 2007, avec l'association Présence 30, qui propose ses services de téléassistance pour les personnes âgées, système qui leur permet de signaler et d'appeler les secours en cas de détresse. À ce jour, six administrés sont abonnés. La Commune participe aux frais à hauteur de 10€ par personne et par mois. Mme Laetitia HURARD demande si les abonnés doivent renouveler leur abonnement chaque année. Mme Patricia AUPHAN répond par l'affirmative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de passer une nouvelle convention d'adhésion à la téléassistance avec Présence 30 et de participer au financement de l'abonnement mensuel pour un montant de 10 euros par abonné ; autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2021

6. Autorisation à ester en justice

M. le Maire explique que depuis la nouvelle mandature, la Commune ne peut pas être représentée devant les Tribunaux faute de délégation pour pouvoir ester en justice. Il explique que, prochainement, la commune sera amenée à passer au Tribunal Administratif dans le cadre d'une affaire avec un agent pour une demande de régularisation. De plus, il convient de nommer rapidement un nouvel avocat pour prendre en charge ce dossier. Mme Laetitia Hurard demande si l'on connaît le montant de la somme à régulariser par la plaignante. M. le Maire répond qu'il sera prochainement estimé. M. Jean-Pierre MAURAN suggère de solliciter nos assureurs pour une éventuelle prise en charge du préjudice. Madame Audrey BOMPARD demande pour quelle raison devons-nous nommer un nouvel avocat. Monsieur le Maire répond que le conseil, chargé à l'époque par la Commune, a décidé de mettre un terme à son activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne délégation à M. le Maire de pouvoir ester en justice et autorise M. le Maire à fixer les honoraires des avocats.

La séance est levée à 19h00

Le Maire, Henri ARQUÉ

